

Tous les cours et ateliers ont lieu au 10 rue Duguay Trouin, Perpignan

ÉLÈVE
RESPONSABLE LÉGAL

Nom

Nom

Prénom

Prénom

Né(e) le

Téléphone

Téléphone

E-mail

E-mail

Adresse

Pour toute activité au sein de l'association l'adhésion est obligatoire : 30 €/élève pour l'année

Atelier de pratique vocale et chorale; 380€ pour l'année, ou :

1 chèque à l'inscription de 380€ (encaissement en septembre et octobre)

10 chèques à l'inscription de 43€ (encaissement au début de chaque mois de septembre à juin)

ÉCOLE DES ARTS DE LA SCÈNE :

Maîtrise; 500€ pour l'année, ou :

1 chèque à l'inscription de 500€ (encaissement en septembre et octobre) • non-imposable* : 350€

10 chèques à l'inscription de 55€ (encaissement au début de chaque mois de septembre à juin) • non-imposable* : 10x40€

Petite maîtrise; 420€ pour l'année, ou :

1 chèque à l'inscription de 420€ (encaissement en septembre et octobre) • non-imposable* : 294€

10 chèques à l'inscription de 47€ (encaissement au début de chaque mois de septembre à juin) • non-imposable* : 10x34€

Groupe Vocal Méditerranéen ; 260€ pour l'année, ou :

1 chèque à l'inscription de 260€ (encaissement en septembre et octobre) • non-imposable* : 182€

10 chèques à l'inscription de 31€ (encaissement au début de chaque mois de septembre à juin) • non-imposable* : 10x23€

Cursus technique supplémentaire (réservé aux élèves qui font partie de la maîtrise) : 330€ pour l'année

Pour certains stages de spécialisation (claquettes, théâtre, danse) qui auront lieu pendant les vacances (réservés aux élèves inscrits à la Maîtrise ou à la petite maîtrise), une participation aux frais de 65€ est demandée.

Cours particuliers de technique vocale, musique classique, musiques du monde : 48€ de l'heure

Cours particuliers de musiques actuelles : 48€ de l'heure (jusqu'à 3 personnes, soit 16€ par personne)

* Les élèves non-imposables ou les parents d'élèves qui sont non-imposables bénéficient d'une réduction de 30% sur tous les ateliers collectifs (sur justificatif, avis de non-imposition des deux parents)

Les élèves s'engagent pour toute l'année scolaire. Toute scolarité commencée est due pour l'année. Toutefois, en cas d'annulation pour raison exceptionnelle, le mois en cours reste dû. L'adhésion est non remboursable.

Inscription par courrier : les chèques sont à joindre au formulaire d'inscription.

Inscription par e-mail : paiement de l'adhésion et du montant du cours ou de la 1ère mensualité par virement bancaire

Droit à l'image :

Je soussigné(e) - pour les mineurs le responsable légal - autorise l'association IRVEM, à fixer, reproduire, communiquer et modifier par tout moyen technique les photographies, films et bandes son (ci-après «l'enregistrement») réalisés de moi/mon enfant mineur (rayez la mention inutile), dans le cadre publicitaire ou promotionnel de l'association. L'enregistrement pourra être reproduite en partie ou en totalité sur tout support (papier, internet, CD, etc.) et intégrée à tout autre matériel (affiche, carte de visite, publicité, édition, packaging, etc.) afférents à l'association. L'enregistrement pourra être exploitée dans le monde entier directement par l'association ou par des tiers exécutants une prestation avec ou pour l'association (webmaster, publicitaire, journaliste, etc.). Il est entendu que l'association s'interdit expressément, une exploitation de l'enregistrement susceptible de porter atteinte à la vie privée de l'élève, et une diffusion sur tout support à caractère pornographique, xénophobe, violent ou illicite.

Nom, Prénom

Signature

Date

Pour les mineurs : le responsable légal